

1. PROCES-VERBAL de la Réunion du dimanche 29 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mars, le conseil municipal légalement convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni sous la présidence de Guillaume HAUCHARD, Maire de la commune de Louvetot (après élection du Maire).

Etaient présents : Guillaume HAUCHARD, Florian BETTENCOURT, Noémie LUCE, Alexandre BRUBION, Marcel JOUEN, Virginie CADINOT, Véronique JOIGNANT, Romain GUERY, Mathilde BRIFFAUT, Daniel GIROUARD, Marie-Hélène GAY, Xavier LARCHEVÊQUE, Elsa SULMABAUDOIN, Jacques DELAHOULIERE.

Absents excusés : Maïté MILLON

Absent : /

Procurations :

Maïté MILLON donne procuration à Marie-Hélène GAY

Secrétaire de Séance : Florian BETTENCOURT

1/ Désignation secrétaire de séance.

En tant que doyen M. Jacques Delahouliere ouvre la séance de conseil municipale et demande à l'ensemble des conseillers présents un volontaire pour être le secrétaire de cette même séance.

M. Florian Bettencourt se porte volontaire.

2/ Election du Maire

Jacques Delahoulière procède à l'appel des conseillers. Il invite ensuite l'ensemble des élus présents à indiquer s'ils souhaitent se porter candidat au poste de maire.

Mme Marie-Hélène Gay lève la main et annonce sa candidature. Elle précise que, bien que son groupe soit minoritaire, elle souhaite représenter les valeurs et le programme portés par sa liste d'opposition.

Guillaume Hauchard prend à son tour la parole et présente sa candidature en tant que tête de liste de la majorité.

Deux assesseurs sont désignés pour superviser le vote à bulletin secret :

- Mme Virginie Cadinot
- M. Alexandre Brubion

Jacques Delahoulière invite ensuite chaque conseiller à se rendre individuellement dans l'isoloir, muni de son enveloppe, afin de procéder au vote.

Une fois le scrutin terminé, il ouvre l'urne, vérifie le nombre d'enveloppes et, accompagné des deux assesseurs, procède au dépouillement.

Résultats du vote :

Mme Marie-Hélène Gay : 4 voix

Guillaume Hauchard : 11 voix

À la majorité des votants, M. Guillaume Hauchard est élu maire de la commune de Louvetot.

Alain Legrand, maire sortant, étant présent, prononce un discours puis remet officiellement l'écharpe tricolore à M. Guillaume Hauchard.

M. Guillaume Hauchard prend ensuite la parole afin de prononcer un discours suite à son élection.

3/ Détermination du nombre d'adjoints.

Guillaume Hauchard, président de séance, prend la parole et exprime à l'ensemble des conseillers sa volonté de travailler en équipe et de maintenir le fonctionnement actuel, consistant à déléguer les responsabilités par domaine aux adjoints qui seront élus.

Il propose que le nombre d'adjoints pour la commune soit fixé à trois.

Lors du vote, M. Jacques Delahoulière indique qu'il s'abstient.

Résultats du vote :

- Pour : 14 voix
- Abstention : 1 voix

À la majorité des votants, le nombre d'adjoints est fixé à 3.

4/ Election des Adjoints.

Le Maire, Guillaume Hauchard, rappelle à l'ensemble des élus présents le nouveau fonctionnement concernant l'élection des adjoints.

Il demande ensuite si un élu souhaite se porter candidat en présentant une liste d'adjoints. M. Florian Bettencourt se déclare candidat et propose une liste composée de Mme Noémie Luce et de M. Marcel Jouen.

Mme Marie-Hélène Gay prend alors la parole. Elle souligne que la commune est divisée et estime qu'il serait souhaitable, pour améliorer la situation, d'inclure l'opposition dans la composition des adjoints.

Guillaume Hauchard prend note de cette remarque et demande à Mme Gay si elle souhaite présenter une liste alternative. Celle-ci indique qu'elle ne propose pas de liste.

L'élection est ensuite mise aux voix, à main levée.

Pour : 11 voix

Contre : 4 voix

5/ Lecture de la charte de l'Élu local.

Le Maire présente à l'ensemble des conseillers la charte de l'élu local, il propose à chacun de lire un article. La lecture en est faite juste après par l'ensemble du conseil.

6/ Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil

Le Maire demande à l'ensemble des conseillers s'ils ont bien pris connaissance du dernier compte rendu de conseil.

L'ensemble des élus confirme avoir pu consulter ce document en amont de la séance.

Mme Marie-Hélène Gay prend la parole et indique que, selon elle, les chiffres concernant le projet « cantine » sont incorrects.

Florian Bettencourt intervient et précise, avec M. le Maire, que l'intégralité du dossier sera transmise aux nouveaux élus afin que chacun puisse prendre connaissance des données et informations qu'il contient.

À l'issue de cet échange, M. Guillaume Hauchard, Maire, demande si le compte rendu peut être validé.

Résultats du vote :

- Contre : 4 voix (Mme Gay et sa procuration, M. Girouard, M. Delahoulière)
- Pour : 11 voix

Le compte rendu est donc approuvé à la majorité.

7/ Délégations du Conseil Municipal au Maire

Le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que, sans l'arrêté de délégation du Conseil Municipal au Maire, la gestion des affaires courantes serait fortement ralentie. En l'absence de délégation, chaque décision nécessiterait en effet la convocation du conseil municipal.

Il procède ensuite à la lecture de chacun des articles relatifs aux délégations et explique leur portée, précisant dans quels cas le conseil doit être consulté et dans quels cas la décision relève directement du Maire.

Il expose également les propositions de délégation soumises à l'approbation du conseil.

À l'issue de cette présentation, le Maire demande aux conseillers si des remarques ou ajustements doivent être formulés concernant ces délégations.

Aucune observation n'étant émise, **les délégations sont validées à l'unanimité par l'ensemble du conseil.**

8/ Délégations aux Adjointes

Le Maire propose maintenant les délégations en fonction des compétences de chacun des adjoints.

*1^{er} Adjoint : Appels d'offres, étude et suivi des dossiers.
Plan Communal de Sauvegarde, DICRIM, mise à jour du dossier.
Budget, CFU.*

*2^{ème} Adjointe : Vie Scolaire – Centre de Loisirs.
Relations aux associations.*

*3^{ème} Adjoint : Cimetière
Sécurité et entretien des bâtiments communaux
Espace vert, voiries et signalisations.*

Guillaume Hauchard précise également que malgré ces délégations il reste en tant que Maire le seul responsable légalement.

L'ensemble du conseil approuve les délégations des adjoints.

9/ Détermination indemnités du Maire et des Adjointes

Le Maire informe le conseil qu'il y a eu une revalorisation nationale, pour l'intégralité des taux, il propose donc à l'ensemble du conseil conformément à l'article L2123-23 CGCT de prendre en compte ce montant qui a été automatiquement revalorisé pour les indemnités de Maire.

M. Girouard prend la parole et compte tenu de la situation de la commune souhaite une baisse de ce pourcentage. Afin de procéder au vote M. Guillaume Hauchard Maire propose à M. Girouard de donner un taux. Il propose alors 34.3%.

Le Maire procède donc à ce vote à main levée concernant sa proposition d'indemnités à 44.3%

Pour : 10 voix

Absentions : 4 voix

Le maire n'a pas pris part au vote.

A la Majorité des votants le taux de 44.3% est adopté.

Indemnités 1^{er} Adjoint : le Maire propose à l'ensemble des conseillers le taux actuellement en vigueur conformément à l'article 2123-24 CGCT qui est de 11.77%. Les conseillers sont invités à voter à mains

levées.

Pour : 10 voix

Absentions : 4 voix

Le 1^{er} adjoint n'a pas pris part au vote.

A la Majorité des votants le taux de 11.7% est adopté pour le 1^{er} adjoint.

Indemnités 2^{ème} Adjointe : le Maire propose à l'ensemble des conseillers le taux actuellement en vigueur conformément à l'article 2123-24 CGCT qui est de 11.77%. Les conseillers sont invités à voter à mains levées.

Pour : 10 voix

Absentions : 4 voix

La 2^{ème} adjointe n'a pas pris part au vote.

A la Majorité des votants le taux de 11.7% est adopté pour la 2^{ème} adjoint.

Indemnités 3^{ème} Adjoint : le Maire propose à l'ensemble des conseillers le taux actuellement en vigueur conformément à l'article 2123-24 CGCT qui est de 11.77%. Les conseillers sont invités à voter à mains levées.

Pour : 10 voix

Absentions : 4 voix

Le 3^{ème} adjoint n'a pas pris part au vote.

A la Majorité des votants le taux de 11.7% est adopté pour le 3^{ème} adjoint.

Questions et informations diverses

Éclairage du centre-bourg : Le Maire explique que le passage aux LED dans le centre-bourg aura été fastidieux et que l'éclairage a mis plusieurs semaines à revenir à la normale.

Mme Gay précise que tout n'est pas encore revenu à la normale et signale que plusieurs dysfonctionnements persistent.

Le Maire invite l'ensemble des conseillers à rester vigilants et à lui faire remonter toute information concernant les lampadaires qui ne fonctionneraient pas.

Eglise : Le Maire informe l'ensemble du conseil que, suite à la tempête *Goretti*, plusieurs tuiles de l'église ont été endommagées. L'entreprise BODET est intervenue en début d'année pour procéder aux réparations nécessaires. Florian Bettencourt précise que ces travaux n'ont coûté que **250 € de franchise**, l'intégralité des réparations ayant été prise en charge par l'assurance de la commune. Le Maire ajoute qu'il a profité de la présence d'une nacelle pour réaliser des prises de vues aériennes globales de la commune. Mme Gay prend alors la parole pour signaler que cette démarche a gêné certains habitants.

Réunion : Le Maire informe avoir un RDV avec Mme Virigine Lutrot.

Chaudière : Le Maire informe l'ensemble des conseillers que le brûleur de la chaudière va devoir être changé prochainement, à ce jour des demandes de devis sont en cours.

Matériel espace vert : l'agent communal à exprimer le besoin concernant du matériel, en effet le souffleur à feuilles est désormais HS et le karcher était prêté par M. Legrand. A ce jour des devis sont en cours et sont présenté à l'ensemble des conseillers. Le choix est fait de valider le devis le plus compétitif.

La Croisière : Le Maire souhaite informer l'ensemble des conseillers municipaux de la situation concernant l'établissement *La Croisière*. En tant qu'Établissement Recevant du Public (ERP), *La Croisière* est soumise à des obligations strictes en matière de sécurité. Lors de sa dernière visite, la commission de sécurité a émis un avis défavorable à la réouverture au public tant que plusieurs travaux ne seraient pas réalisés. Malgré le délai supplémentaire accordé au gérant, les mises aux normes exigées n'ont pas été effectuées. En conséquence, l'établissement n'a pas pu rouvrir. Avant de prendre l'arrêté de fermeture, la Préfecture ainsi que le SDIS 76 ont été consultés, conformément à la procédure.

À ce jour, tant que les prescriptions de sécurité ne sont pas respectées, la responsabilité du Maire est directement engagée en cas d'incident. Il ne peut donc autoriser la réouverture d'un établissement qui ne répond pas aux normes imposées par la commission de contrôle du SDIS.

Renouvellement de contrat : Le Maire expose au conseil qu'actuellement un agent administratif de 8heures par semaine est présent et que son contrat se termine bientôt. Cet agent a actuellement à sa charge la gestion de la cantine, l'archivage, l'état civil ou encore le cimetière.

Projet Boulangerie : Guillaume Hauchard invite Mme Gay à présenter le projet relatif à la boulangerie afin que les élus puissent travailler dessus pour le bien de l'ensemble des Louvetotais. Mme Gay explique qu'il est facile récupérer les idées des autres et expose quand même son projet : avec la liste qui n'a pas été élue, elle envisageait de créer une association et de disposer des locaux appartenant à la Mairie afin de mettre à disposition du pain, elle prévoyait de travailler avec un boulanger pour faire déposer le pain et après le dépôt vente aurait été tenu par des bénévoles. M. Guillaume Hauchard propose de mettre à disposition la salle de réunion de la mairie dans la mesure du possible afin de pouvoir mettre en place cette proposition.

Elle a aussi exposé, qu'ils avaient pour projet que la mairie rachète la boulangerie et réaliser les travaux de mise aux normes et d'embellissement afin de pouvoir y accueillir un boulanger par la suite. Guillaume Hauchard propose et rappelle que l'ancien conseil et le nouveau ont toujours été force de proposition afin que la commune puisse soutenir un éventuel projet de reprise du commerce.

Rien ne restant à l'ordre du jour la réunion est close à 20h40.

Le Secrétaire de Séance,

Florian Bettencourt

02 AVR. 2026

Le Maire,

02 AVR. 2026

Guillaume Hauchard